

ARBITRE CLUB

La formation se fait via le site de la FFC et avec l'Institut National de Formation (INF)

Chaque candidat peut ainsi se connecter (quand il le souhaite) sur l'INF pour lire le cours de formation et peut faire le QCM quand il se sent prêt.

<https://inf.ffc.fr/choisir-sa-formation/formations-federales/arbitre-club-cyclisme-traditionnel/>

Vous pourrez vous rapprocher du responsable de votre Commission Départementale du Corps Arbitral pour vous aider dans la démarche mais également l'informer de votre inscription.

- Pré requis :
- Avoir 18 ans dans l'année
 - Être licencié FFC

ARBITRE REGIONAL

9h de formation en présentiel + contrôle des connaissances (écrit + oral)

Le calendrier des séances de formation sera établi par chaque Commission Départementale du Corps Arbitral.

Le contrôle des connaissances se déroulera le **SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025** au siège du Comité Régional à Loudéac avec les horaires suivants : 9h à 12h (**écrit**) et 14h à 16h (**oral**).

- Pré requis :
- Avoir 18 ans dans l'année
 - Être licencié FFC

ARBITRE NATIONAL

18h de formation + examen (écrit + oral)

La formation ainsi que l'examen se dérouleront en 5 séances (*) : (dates non définies à ce jour) :

- | | |
|---------------------------|--|
| • Samedi d'octobre 2025 | Session Route |
| • Samedi de novembre 2025 | Session Piste |
| • Samedi de décembre 2025 | Session Cyclo-Cross, Matériel, Contrôle médical et Chronométrage |
| • Samedi de janvier 2026 | Révisions |

L'examen se déroulera un SAMEDI en JANVIER 2026 sur l'ensemble de la journée.

Les séances de formation et l'examen s'effectueront au siège du Comité Régional à Loudéac.

- Pré requis :
- Avoir 19 ans dans l'année
 - Être licencié FFC
 - Être Arbitre Régional
 - Avoir été désigné minimum 5 fois pendant une saison comme régional

(*) : Ordre de session susceptible de changement selon les disponibilités des formateurs

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site du Comité Régional dans la partie ci-dessous :

OFFICIEL > ARBITRAGE > Formations arbitres ou directement à l'adresse suivante :

<https://www.cyclisme.bzh/formations-arbitres/>

En ce qui concerne l'Arbitre Club, la formation étant en ligne, il est conseillé d'informer votre responsable de Commission Départementale du Corps Arbitral.

Pour l'Arbitre Régional et National, les candidatures doivent être adressées au responsable de chaque Commission Départementale du Corps Arbitral (uniquement par le biais du président du club du candidat).

Au plus tard le 31 août 2025 pour la formation d'Arbitre Régional et National

- **CD22** : Régine LE TRAOU r.le-traou@cyclisme.bzh
- **CD29** : Thierry LIRZIN arbitrage.cd29@cyclisme.bzh
- **CD35** : Annie RENARD annie.brel@wanadoo.fr
- **CD56** : Eric PUREN eric-puren@wanadoo.fr

Jeune Arbitre

Les jeunes licenciés ont accès à l'arbitrage FFC via la convention « **Jeune Arbitre** » qui désigne la formation théorique de base et l'introduction sur le terrain sous tutorat.

Cette formation fait l'objet de la signature d'une convention, avec accord d'un parent pour les mineurs et suivi de l'activité via le un livret Jeune Arbitre.

L'accès en fonction de l'âge se fait selon les modalités suivantes :

- de 14 à 18 ans, pour l'Arbitrage École de Vélo
- de 16 à 18 ans, pour l'Arbitrage Club ou Régional

Dès obtention de l'examen d'Arbitre Régional, les Jeunes Arbitres de plus de 18 ans transformeront leur licence en « Arbitrage ».